

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation

Arrêté du 21 février 2022

précisant les caractéristiques des emplois à pourvoir au titre de l'année 2022 pour les concours de recrutement de professeurs de l'enseignement supérieur agricole (grade de première classe)

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment son article R 814-10 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;

Vu le décret n° 92-171 du 21 février 1992 modifié portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, et notamment l'article 39 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 1994 fixant la nature des épreuves et les modalités d'organisation des concours nationaux sur titres, épreuves, travaux et services pour le recrutement des enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux conditions de fonctionnement des jurys de concours ouverts pour le recrutement des enseignants-chercheurs du ministère de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 18 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs de l'enseignement supérieur agricole (grade de première classe) ;

Vu les avis du conseil des enseignants, du conseil scientifique et du conseil d'administration des établissements concernés,

Arrête

Article 1^{er}

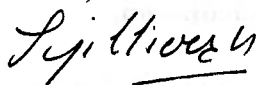
Les caractéristiques de l'emploi à pourvoir, au titre de 2022 (1ère session), pour le concours de recrutement de professeurs de l'enseignement supérieur agricole (grade de première classe) ouvert par arrêté du 18 février 2022 susvisé, sont précisées en annexe.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation .

Fait le 21 février 2022.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation :



L'adjoite à la sous-directrice
du développement professionnel
et des relations sociales

Servane GILLIERS VAN-REYSEL

PROFIL DE POSTE
PROFESSEUR EN CHIRURGIE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE
Grade : 1ère classe

Établissement : **VetAgro Sup**
Code de l'emploi : A2VAS00063
Discipline : Chirurgie des animaux de compagnie
Section CNECA : 8
Mots-clés : Chirurgie, chien, chat, modèle animal.

1. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

VetAgro Sup est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation implanté sur deux campus (le campus agronomique à Lempdes et le campus vétérinaire à Marcy l'Étoile). L'Établissement forme des vétérinaires, des ingénieurs agronomes et des inspecteurs de santé publique vétérinaire. Il associe des compétences agronomique et vétérinaire et développe son activité autour de thématiques telles que la santé animale, la santé publique, l'agriculture, l'agro-alimentaire, l'environnement et le développement territorial conformément à son projet d'établissement 2020-2024.

Il accueille 1300 étudiants et délivre chaque année 120 diplômes d'ingénieurs et 160 diplômes de docteurs vétérinaires. L'Établissement conduit également des cycles diplômants de masters et de licences professionnelles, en co-accréditation avec les universités de Clermont-Ferrand, de Lyon et de Grenoble.

L'Établissement bénéficie par ailleurs de l'accréditation de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) pour son cursus ingénieur et de l'évaluation positive de l'AEVEV et de l'AVMA pour le campus vétérinaire. Les enseignants-chercheurs exerçant à VetAgro Sup s'impliquent fortement dans les activités de formation, de recherche (11 unités propres ou unités mixtes de recherche), d'innovation technologique et d'appui au développement, de diffusion de l'information scientifique et technique, ainsi que dans les relations internationales.

VetAgro Sup est membre de l'Université de Lyon et de l'Université Clermont Auvergne & Associés, du CHEL[s] et de l'IAVFF-Agreenium. Dans ce cadre, les nouveaux enseignants-chercheurs nommés ont accès à différents dispositifs attractifs leur permettant d'être formés ou d'obtenir des moyens pour développer leurs projets de formation et de recherche.

VetAgro Sup Campus vétérinaire a pour mission première la formation de docteurs vétérinaires destinés à occuper des emplois aussi bien dans l'exercice libéral de la profession vétérinaire, que dans les entreprises aussi bien de santé, qu'agro-alimentaires ainsi que dans la recherche. Le campus vétérinaire est structuré en trois départements d'enseignement et plusieurs unités de recherche.

Le (la) candidat(e) recruté(e) fera partie du département Clinique des animaux de compagnie, de loisir et de sport. Son activité d'enseignement sera plus particulièrement localisée sur le campus vétérinaire avec des interventions sur l'ensemble de l'Établissement. Ses missions s'inscrivent dans le cadre du statut des enseignants-chercheurs du Ministère de l'Agriculture (décret n°92-171 du 21 février 1992).

2. MISSION D'ENSEIGNEMENT

Le (la) candidat(e) recruté(e) participera à l'enseignement de « pathologie et technique chirurgicales des animaux de compagnie » en collaboration étroite avec les enseignants de la discipline et avec les autres disciplines de l'Établissement, au sein du Département Clinique des Animaux de Compagnie, de Loisirs et de Sport.

Il (elle) devra s'impliquer dans des missions d'animation, d'expertise et de réflexions stratégiques de l'enseignement. L'enseignement, notamment clinique, sera mis en œuvre dans le cadre du projet d'établissement et selon le référentiel pédagogique de la discipline et les recommandations de l'AAAAV et de l'AVMA.

Enseignement théorique : Il (elle) collaborera en formation initiale et approfondie, aux enseignements de pathologie et technique chirurgicales conformément aux référentiels pédagogiques de la discipline pour chacun des cycles pour lesquels il animera des réflexions au sein du département sur l'évolution de leur contenu en fonction du contexte éducatif. En formation complémentaire, cet(te) enseignant(e) interviendra dans la formation théorique des internes et résidents. Il (elle) participera également à la formation continue dans la discipline ainsi qu'aux enseignements co-accrédités en partenariat avec l'université de Lyon 1.

Enseignement pratique : Dans le domaine clinique, cet enseignant aura pour mission d'assurer l'encadrement et la formation des encadrants en clinique et des étudiants, internes et résidents dans le cadre des activités cliniques. Il (elle) participera à l'animation des consultations, à la réalisation et l'encadrement ou au contrôle des interventions chirurgicales, aux visites d'hôpitaux et urgences chirurgicales. Il (elle) participera de façon active au développement des méthodes d'apprentissage d'actes et techniques chirurgicales par simulation, en l'intégrant dans la progression pédagogique des étudiants dans la discipline et en assurant la création de nouveaux ateliers. Il veillera à la couverture homogène de l'exposition pédagogique des étudiants en tronc commun en permettant aussi que chaque collaborateur puisse développer des compétences particulières selon ses aspirations et les besoins identifiés.

Il assurera la direction du programme de résidanat qu'il animera avec ses collègues selon la charte de l'ECVS pour la formation de résidents.

Le (la) candidat(e) recruté(e) assurera l'exploitation et la valorisation scientifiques des activités cliniques de chirurgie au travers de communications et publications nationales et internationales. Il (elle) sera guidé(e) et aidé(e) par ses collègues et le responsable pédagogique de la discipline.

Il (elle) devra s'impliquer dans des missions d'animation, d'expertise et de réflexions stratégiques de l'enseignement. Il devra prendre en compte l'orientation donnée par le projet d'Établissement de VetAgro Sup afin de s'inscrire dans le cadre d'une approche globale de la santé.

3. MISSIONS DE RECHERCHE

Le (la) candidat(e) recruté(e) exercera ses activités de recherche dans l'UPSP 2021.A104 ICE '*Interactions Cellules Environnement*' dont les travaux s'inscrivent dans le troisième axe thématique de VetAgro Sup : « *promouvoir la qualité de vie et lutter contre les maladies invalidantes de l'homme et de l'animal* ».

Le (la) candidat(e) recruté(e) aura une mission d'animation scientifique d'un groupe de chercheurs autour du développement de dispositifs médicaux implantables et leurs applications tant cliniques que fondamentales. Plus particulièrement, il (elle) mettra ses compétences au service d'une meilleure compréhension des comportements biologiques et/ou physiques de biomatériaux polymères, notamment en chirurgie cardiothoracique et vasculaire. Son action sera, dans un premier temps, axées sur l'étude de matériaux bio fonctionnels suturables et utilisables comme substituts vasculaires endothélialisables et résorbables, comme prothèses valvulaires (remplacement de valves endommagées), vasculaires (remplacement hybrides) ou comme greffons implantables de petit diamètre et/ou intelligents. Le (la) candidat(e) recruté(e) s'appliquera également à déterminer dans quelle mesure les mêmes matériaux présentés sous forme de gels, de films ou de membranes permettent la délivrance de molécules bio actives, de cellules ou de nano-objets pour des approches diagnostiques et thérapeutiques.

Le (la) candidat(e) recruté(e) contribuera à l'encadrement des étudiants en formation « à et par » la recherche (master, thèse d'université) et des post doctorants. Il (elle) développera et renforcera des collaborations nationales et internationales avec les organismes publics et les différents partenaires professionnels et/ou socio-économiques. Il (elle) participera à la structuration de la recherche clinique inter-écoles vétérinaires Françaises en mettant notamment à profit ses compétences en recherche appliquée, mais aussi - au travers des réseaux de spécialistes en chirurgie vétérinaire (ECVS, ACVS, ...) - ses relations et collaborations au sein de la profession vétérinaire universitaire et libérale.

Enfin, il (elle) s'impliquera activement dans la déclinaison du nouveau projet de l'unité de recherche en lien avec le projet scientifique de l'Établissement tout en favorisant l'émergence/la valorisation de projets innovants autour des biomarqueurs depuis les étapes les plus fondamentales aux plus appliquées, en facilitant les coopérations inter/multidisciplinaires et entre les différents acteurs (hospitaliers, chercheurs, ingénieurs). En s'appuyant sur le Centre de Ressource Biologiques de l'Établissement, il (elle) s'efforcera également d'accélérer la structuration du Centre d'Investigation Clinique de VetAgro Sup afin d'en améliorer l'accès à l'ensemble des acteurs de l'unité, et de faciliter l'exploitation des résultats et les coopérations entre secteurs académique et privé pour les démarches de transfert et d'innovation.

4. PRÉREQUIS

Le poste d'enseignant chercheur proposé est un poste de Professeur. Les conditions de recrutement sont définies par le décret 92-171 du 21 février 1992. Les candidats doivent justifier d'une thèse d'Université et d'une habilitation à diriger des recherches ou d'un titre équivalent défini dans le décret. Le ou la candidat (e) devra être détenteur d'un diplôme de docteur vétérinaire et être habilité à exercer en France.

Outre les prérequis statutaires, seront recherchés :

- Une bonne maîtrise de la langue française et une maîtrise suffisante de la langue anglaise relative au domaine d'activité,

- Une forte motivation pour le travail en équipe, une bonne expérience en gestion de projets et animation de partenariats pédagogiques et scientifiques,
- Le diplôme du collège européen (ECVS) ou américain (ACVS).
- Une expérience dans les méthodes de délivrance des systèmes médicaux implantables par voie chirurgicale ou interventionnelle.
- Une expertise dans le domaine de la chirurgie des tissus mous, particulièrement le domaine cardiovasculaire ainsi que dans la connaissance et le développement de modèles expérimentaux cliniques ou paracliniques,
- Une expérience dans l'élaboration d'essais cliniques ou la réalisation d'études cliniques multicentriques sera appréciée.

5. CONTACTS

Pr Mireille Bossy, Directrice générale, VetAgro Sup Campus vétérinaire de Lyon
Tél : +33 (0)4 78 87 25 07 Courriel : direction@vetagro-sup.fr

Pr. Jean-Luc Cadore, Responsable du département Clinique des animaux de compagnie, de loisir et de sport
Tel +33 (0)4 78 87 26 12 Courriel : jean-luc.cadore@vetagro-sup.fr

Pr. Eric Viguier, Unité de Chirurgie, Département Clinique des animaux de compagnie, de loisir et de sport
Tel +33 (0)4 78 87 26 47 Courriel : eric.viguier@vetagro-sup.fr

Pr Samuel Buff, Responsable de l'Unité de Recherche ICE
Tel +33 (0)4 78 87 26 21 Courriel : samuel.buff@vetagro-sup.fr